

## MAIRIE D'OLBY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le vingt octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'OLBY (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Samuel GAUTHIER.

Date de la convocation du conseil municipal : le 13 octobre 2020

PRESENTS : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BRIGNON Hélène, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET-LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, M. TRONCHE Aymeric. Mme PLANEIX Bernadette, Mme GUILLAUME Michelle, Mme BONY Catherine, M. CARAY Frédéric, Mme Hélène FINET.

**OBJET : plan de financement tranche 2 / extension de la salle avec création d'une bibliothèque et réhabilitation du hall d'accueil et des sanitaires**

Le maire informe le conseil municipal des nombreuses réunions avec le cabinet d'architecture, les services de l'ADIT, le Trésorier public, les services de l'Etat et des collectivités (Conseil Régional et Conseil départemental) concernant le projet de rénovation et d'extension de la salle des fêtes.

Suite à ces différents entretiens, il en résulte que de nouvelles opportunités sont à saisir:

- Un plan de relance proposé par la Région Auvergne Rhône Alpes
- Une enveloppe restante du plan triennal du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC.
- Des taux actuels d'emprunts avec notamment la possibilité d'avoir recours à la Caisse des dépôts avec un taux de 0,55% sous conditions d'une économie d'énergie de 30%.

Après avoir présenté la capacité d'autofinancement de la commune et des emprunts en cours, le Maire expose les simulations des différents de plan de financement selon différents scenarii. Il propose de retenir le plan de financement tranche 2 pour l'extension de la salle des fêtes avec création d'une bibliothèque et la réhabilitation du hall d'accueil et des sanitaires:

Plan de relance Région :	86 500 €
Etat (DETR) :	89 498 €
Conseil Départemental (FIC) :	62 649 €
Autofinancement :	59 681 €

**Total : 298 328 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 10 voix pour et 5 abstentions, valide le plan de financement et autorise le Maire à réaliser les différentes démarches auprès des collectivités ciblées dans le plan de financement.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire :



Samuel GAUTHIER